



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-037

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2020

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-14-004 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0003 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond N° FINESS : 180000069 pour l'exercice 2020 (2 pages)	Page 3
R24-2020-01-31-004 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0015 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Levroux N° FINESS : 360000111 pour l'exercice 2020 (1 page)	Page 6
R24-2020-01-15-018 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0017 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Selles Sur Cher N° FINESS : 410000152 pour l'exercice 2020 (1 page)	Page 8
R24-2020-01-21-004 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0018 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Montrichard N° FINESS : 410000145 pour l'exercice 2020 (1 page)	Page 10
R24-2020-01-23-005 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0020 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre de rééducation et d'hébergement L'Hospitalet à Montoire sur le Loir N° FINESS : 4100005391 pour l'exercice 2020 (1 page)	Page 12
R24-2020-01-27-007 - ARRETE N° 2020-OS-TARIF-0030 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Sully-sur-Loire N° FINESS : 450000161 pour l'exercice 2020 (1 page)	Page 14
R24-2020-01-31-005 - arrêté 2020-SPE-0012 portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé - officine de pharmacie HOGREUL à Tours (37100) (2 pages)	Page 16

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-14-004

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0003

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond

N° FINESS : 180000069

pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0003
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond
N° FINESS : 180000069
pour l'exercice 2020**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier de Saint Amand-Montrond sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	463,86 €
Gynécologie-obstétrique	12	1 069,02 €
Soins de suite et de réadaptation	30	232,01€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine et Gynéco-obstétrique	50	503,79 €
Soins de suite et de réadaptation	57	147,37 €
SMUR		
Transports terrestres – forfait 30mn d'intervention		879,44€

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 JANVIER 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-31-004

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0015

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Levroux

N° FINESS : 360000111

pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0015
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Levroux
N° FINESS : 360000111
pour l'exercice 2020**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier Levroux ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier de Levroux sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	172,68 €

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Levroux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-15-018

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0017

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Selles Sur Cher

N° FINESS : 410000152

pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0017
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Selles Sur Cher
N° FINESS : 410000152
pour l'exercice 2020**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier de Selles sur Cher;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier de Selles sur Cher sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	198,37€

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Selles sur Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-21-004

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0018

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Montrichard

N° FINESS : 410000145

pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0018
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Montrichard
N° FINESS : 410000145
pour l'exercice 2020**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier de Montrichard ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier de Montrichard sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de rééducation	30	199,56 €

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Montrichard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-23-005

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0020

fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de rééducation et d'hébergement L'Hospitalet
à Montoire sur le Loir
N° FINESS : 4100005391
pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0020
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de rééducation et d'hébergement L'Hospitalet
à Montoire sur le Loir
N° FINESS : 410005391
pour l'exercice 2020**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du Centre de Rééducation et d'Hébergement L'Hospitalet à Montoire sur le Loir,

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020 au Centre de Rééducation et d'Hébergement à Montoire sur le Loir sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Unité d'Eveil	10	376,93€
Service de soins de suite et de réadaptation	31	347,22€
Unité d'Etat Végétatif Chronique	34	340,12€
HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL		
Service de soins de suite et de réadaptation	50	285,86€

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice du Centre de Rééducation et d'Hébergement L'Hospitalet à Montoire sur le Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-27-007

ARRETE

N° 2020-OS-TARIF-0030

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Sully-sur-Loire

N° FINESS : 450000161

pour l'exercice 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0030
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Sully-sur-Loire
N° FINESS : 450000161
pour l'exercice 2020**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier de Sully-sur-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier de Sully-sur-Loire sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	318,92€
Soins de suite	30	144,49€

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Sully-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 janvier 2020

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-31-005

arrêté 2020-SPE-0012 portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé - officine de pharmacie HOGREUL à Tours (37100)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE 2020-SPE-0012
portant autorisation d'exécution de préparations
pouvant présenter un risque pour la santé
Officine de pharmacie HOGREUL à Tours (37100)**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie et plus particulièrement les articles L 5125-1-1 et R 5125-33-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT comme Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2014 fixant la liste des préparations pouvant présenter un risque pour la santé mentionnées à l'article L 5125-1-1 du code de santé publique ;

Vu la décision de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 5 novembre 2007 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

Vu la décision n° 2019-DG-DS-0005 du 24 octobre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté 2020-SPE-0006 du 15 janvier 2020 octroyant la licence n° 37#000385 à la pharmacie sise 205 rue des Bordiers, centre commercial E. Leclerc Tours Nord à TOURS (37100) ;

Vu la demande présentée par Madame Marie-Claire Hogreul Le Borgne et Madame Elisabeth Hogreul pharmaciennes titulaires de l'officine sise 17 rue Caulaincourt à Tours (37100) visant à obtenir la conservation des autorisations d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé, à l'occasion de leur demande de transfert de leur officine du 17 rue de Caulaincourt à Tours (37100) vers un futur local sis 205 rue des Bordiers, centre commercial E. Leclerc Tours Nord dans la même commune, réceptionnée le 12 août 2019 ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 23 janvier 2020 ;

Considérant que les locaux prévus dans le dossier et dans les courriels réceptionnés le 19 décembre 2019, le 17 et le 23 janvier 2020, satisfont aux exigences réglementaires en vigueur et que l'organisation et les autres moyens ne sont pas modifiés par rapport aux autorisations initiales ;

Considérant ainsi, que l'organisation et les moyens mis en place permettront l'exécution des préparations pouvant présenter un risque pour la santé mentionnées à l'article 1er ci-après dans des conditions satisfaisantes au regard des Bonnes Pratiques de Préparation ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé est renouvelée à la pharmacie Hogreul au 205 rue des Bordiers, centre commercial E. Leclerc Tours Nord, Tours (37100) dont Madame Marie-Claire Hogreul Le Borgne et Madame Elisabeth Hogreul sont titulaires, pour les formes pharmaceutiques et les catégories de préparations suivantes :

- les préparations destinées aux enfants de moins de 12 ans, contenant des substances vénéneuses mentionnées à l'article L 5132-1 du code de la santé publique, les préparations destinées à être appliquées sur la peau contenant des substances mentionnées au 4° du même article (substances vénéneuses inscrites sur la liste I et la liste II) étant exclues de ces préparations pouvant présenter un risque pour la santé ;
- les préparations à base d'une ou plusieurs substances mentionnées aux 12° à 14° de l'article L 1342-2 du code de la santé publique (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction).

Article 2 : L'autorisation n'est pas accordée pour les préparations stériles, sous toutes formes.

Article 3 : Toute modification des éléments mentionnés aux 2°, 3°, 4° et 5° du paragraphe I de l'article R 5125-33-1 du code de la santé publique doit faire l'objet d'une déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Article 4 : A l'ouverture des nouveaux locaux de l'officine 205 rue des Bordiers, centre commercial E. Leclerc Tours Nord à TOURS (37100), les arrêtés n° 2016-SPE-0012 du 15 février 2016 et n° 2016-SPE-0043 du 02 juin 2016 de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé - Officine de pharmacie HOGREUL à Tours (37100) seront abrogés.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification aux demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié aux demanderesse.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2020
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT